

Contact : tél. 0809 100 167 mail : legalesERV@ebraservices.fr

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : NON
Nom du contact : Monsieur le Maire
Adresse mail du contact : mairie@tressange.fr
N° de téléphone du contact : 03 82 59 10 30
Section 3 : Procédure
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Conditions de participation :
 - Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions/moyens de preuve: se référer au règlement de consultation
 - Capacité économique et financière - conditions/moyens de preuve: se référer au règlement de consultation
 - Capacités techniques et professionnelles - conditions/moyens de preuve: se référer au règlement de consultation
Technique d'achat : Sans objet
Date et heure limite de réception des plis : 05/05/2022 à 11h00
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Réduction du nombre de candidats : NON
Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : OUI
L'acheteur exige la présentation de variantes : NON
Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : Mission de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation du complexe multiport municipal à Tressange
Type de marché : SERVICES
Lieu principal d'exécution du marché : 57710 TRESSANGE
La consultation comporte des tranches : NON
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : NON
Section 5 : Lots
Marché alloué : NON
Section 6 : Informations complémentaires
Visite obligatoire : NON
Autres Informations complémentaires :
 Le pouvoir adjudicateur est assisté de MATEC en tant qu'AMO
Date d'envoi à la publication : 07/04/2022

303136300

Avis publics

COMMUNE DE VECKING-HELLING

Droit de préemption urbain (D.P.U.) - Instauration

Par délibération (n°05_04_2022_16) en date du 05 Avril 2022, considérant l'intérêt pour la commune, le Conseil Municipal a décidé d'instituer un droit de préemption urbain sur le site du Pain et ses terrains attenants, en vue de la réalisation d'un projet de promotion cohérent de ce site en mêlant le tourisme militaire, les loisirs actifs, l'hébergements ainsi que la création de logements. Cette délibération est affichée en Mairie, pendant un mois et peut y être consultée.
 Les dossiers s'y rapportant sont tenus à la disposition du public (aux jours et heures habituels d'ouverture du bureau), en Mairie de Vecking. Ces documents seront également consultables sur le site internet communal: www.vecking-helling.fr

303127500

PRÉFECTURE DE LA MOSELLE

DIRECTION DE LA COORDINATION ET DE L'APPUI TERRITORIAL

1er AVIS
Portant ouverture d'une enquête publique unique relative au projet de modification des limites territoriales entre les communes de Plaine-de-Walsch et Brouderdorff

Le préfet de la Moselle a prescrit du **lundi 25 avril au lundi 9 mai 2022**, soit 15 jours, l'ouverture d'une enquête publique préalable à la modification des limites territoriales entre les communes de Plaine-de-Walsch et Brouderdorff.
 M. Patrick Delesalle, officier supérieur de l'Armée de Terre retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.
 La mairie de Plaine de Walsch a été désignée comme siège de l'enquête, et un registre subsidiaire sera déposé en mairie de Brouderdorff.
 Les personnes intéressées pourront prendre connaissance, pendant la durée de l'enquête, des pièces du dossier :
 - sur support papier en mairie de Plaine de Walsch et de Brouderdorff, aux heures habituelles d'ouverture au public,
 - sur le site internet de la préfecture : www.moselle.gouv.fr
 - publications - publicité légale installations classées et hors installations classées - arrondissement de Sarrebourg - Château-Salins ».
 Les observations et propositions pourront être consignées :
 - sur les registres à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, qui sera déposé en mairie de Plaine de Walsch et de Brouderdorff,
 - par écrit à la mairie Plaine de Walsch - 36 Grand'rué - Plaine de Walsch (57870), à l'attention de M. Patrick Delesalle, commissaire-enquêteur,
 - par mail à l'adresse suivante : pref-consultations-sarrebourg-cs@moselle.gouv.fr.
 Toutes les observations écrites du public seront annexées au registre d'enquête.
 Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie pour recueillir les observations écrites et orales, selon le calendrier suivant :
mairie de Plaine de Walsch
 - le jeudi 28 avril 2022 : de 14h30 à 16h00,
 mairie de Brouderdorff
 - vendredi 6 mai 2022 : de 16h00 à 17h30.
 Le public est invité à prendre connaissance des mesures sanitaires mises en œuvre au plan local et à s'y conformer.
 Des informations sur le projet peuvent être obtenues auprès des maires aux coordonnées suivantes :
 -Mairie de Plaine de Walsch 36 Grand'rué - 57870 Plaine de Walsch 03 87 25 12 89 plaine-de-walsch.mairie@wanadoo.fr
 -Mairie de Brouderdorff 4 rue de l'Eglise - 57665 Brouderdorff 03 87 23 87 82 Brouderdorff@wanadoo.fr
 Le dossier d'enquête publique ainsi que l'intégralité des observations sont communicables à toute personne qui en fera la demande et à ses frais auprès du préfet de la Moselle avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.
 Une copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête en mairie de Plaine de Walsch et Brouderdorff, à la préfecture de la Moselle ainsi que sur le site internet des services de l'Etat en Moselle : www.moselle.gouv.fr - publications - publicité légale installations

classées et hors installations classées - arrondissement de Sarrebourg - Château-Salins ».
 La décision relative à la modification des limites territoriales des communes sera prononcée par un arrêté de monsieur le préfet de la Moselle.
 301767600

VILLE DE SARREGUEMINES

Avis d'enquête publique sur la modification du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Sarreguemines et la rédaction d'un règlement local de publicité

Le public est informé que par arrêté municipal en date du 16 mars 2022, le Maire de la Ville de Sarreguemines a prescrit la tenue d'une enquête publique conjointe sur la modification du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Sarreguemines et sur la rédaction d'un Règlement Local de Publicité, qui se déroulera en Mairie du **lundi 2 mai 2022 mardi 31 mai 2022 inclus**.
 Les pièces des dossiers ainsi que les registres d'enquête, seront tenus à la disposition du public en Mairie de Sarreguemines aux heures d'ouverture du Service Urbanisme et sur le site internet de la Ville de Sarreguemines.
 Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête publique ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, domicilié en Mairie (2 rue du Maire Messing 57200 SARREGUEMINES) ou encore par le biais d'un registre dématérialisé sur le site dédié à l'enquête : <https://www.registreemat.fr/plu-rlp-sarreguemines> ou par courriel à l'adresse suivante : BAL.urbanisme@mairie-sarreguemines.fr
 M. François KIFFER, a été désigné commissaire enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg. Il se tiendra à la disposition du public en Mairie aux dates et heures ci-dessous :
 - **Lundi 2 mai 2022 de 8h00 à 10h00**
 - **Mercredi 11 mai 2022 de 10h00 à 12h00**
 - **Vendredi 20 mai 2022 de 14h00 à 16h00**
 - **Mardi 31 mai 2022 de 15h30 à 17h30**

302733500

PREFECTURE DE LA MOSELLE

Direction de la coordination et de l'appui territorial Bureau des enquêtes publiques et de l'environnement

1er AVIS
d'enquête publique sur l'intérêt général du projet d'extension de la zone d'activités des 5 épis, sur le territoire de la commune de Rémyilly, et sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Rémyilly avec ce projet
Porteur du projet :
Communauté de communes du Sud messin

Par arrêté préfectoral DCAT/ BEPE/ N°2022-60 du 5 avril 2022, une enquête publique, sur le projet susvisé, est prescrite du 2 au 31 mai 2022 inclus sur le territoire de la commune de Rémyilly.
 Pendant la durée de l'enquête, le dossier, comportant notamment une évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du maître d'ouvrage, sera consultable :
 - à la mairie de Rémyilly, pendant les jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie au public ;
 - sur le site internet de la préfecture de la Moselle www.moselle.gouv.fr
 - Publications - Publicité légale installations classées et hors installations classées - Arrondissement de Metz ;
 - sur un ordinateur mis à la disposition du public dans le hall d'accueil de la préfecture de 8h30 à 15h30, après prise de rendez-vous au 03 87 34 87 34 ;
 - sur sa demande et aux frais du demandeur, dès la publication du présent arrêté, auprès du préfet de la Moselle - Direction de la coordination et de l'appui territorial - Bureau des enquêtes publiques et de l'environnement - BP 71014 - 57034 Metz Cedex.
 Monsieur Benoît Matot, ingénieur en environnement, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la mairie de Rémyilly :
 - le **lundi 2 mai 2022 de 10h00 à 12h00**,
 - le **samedi 14 mai 2022 de 10h00 à 12h00**,
 - le **mercredi 18 mai 2022 de 16h00 à 18h00**,
 - le **mardi 31 mai 2022 de 16h00 à 18h00**.
 Le public peut consigner ses observations écrites pendant toute la durée de l'enquête sur le registre déposé à cet effet en mairie de Rémyilly, ou les adresser :
 - par écrit, à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Rémyilly, 22 rue Auguste Rolland - 57580 Rémyilly ;
 - par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-consultations-metz@moselle.gouv.fr
 Les observations et propositions écrites et orales du public sont également reçues par le commissaire-enquêteur, lors de ses permanences en mairie de Rémyilly.
 Des informations complémentaires sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur le président de la communauté de communes du sud messin - Pôle aménagement du territoire - mobilité - développement économique - 2, rue Flâtre de Rozier - 57420 Goin contact : M. Anthony Jamain - responsable du pôle - anthony.jamain@sudmessin.fr - 03 87 38 28 68
 La copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera tenue à la disposition du public, sans délai pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la mairie de Rémyilly et à la préfecture de la Moselle, et publiée sur le site internet de la préfecture de la Moselle précité.
 La décision de mise en compatibilité du PLU de Rémyilly est approuvée par délibération du conseil municipal de Rémyilly ou, à défaut, par arrêté du préfet.
 Le conseil communautaire de la communauté de communes du sud messin se prononcera, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général du projet.

302952200



Le portail d'avis de marchés publics le plus complet du web
 Plus de 20.000 appels d'offres en cours

Vie des sociétés

Constitutions de sociétés

LA FERME DU HECKENWALD

EURL au capital de 2 000 €
1 chemin du Neuhof
Lieu dit HECKENWALD
57740 LONGEVILLE LES ST AVOLD

Aux termes d'un ASSP en date du 31/03/2022, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : LA FERME DU HECKENWALD
Objet social : La société a pour objet l'achat, la vente, l'élevage ainsi que la garde de tous nouveaux animaux de compagnie (NAC) ; L'achat, l'importation, la distribution, la vente, en gros ou au détail, partous moyens, de tous matériels et aliments destinés aux nouveaux animaux de compagnie et plus généralement toute thématique ayant un lien direct ou indirect avec l'objet social.
Siège social : 1 chemin du Neuhof, Lieu dit HECKENWALD 57740 LONGEVILLE LES ST AVOLD **Capital :** 2 000 € **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RGS METZ
Gérance : Madame GUTGUNST Claire, demeurant 1 chemin du Neuhof, Lieu dit HECKENWALD 57740 LONGEVILLE LES ST AVOLD
 Claire Gutgunst

303123100

Fonds de commerce

SCP PASCALE CHANEL ELODIE BAYLE

Administrateurs Judiciaires Associés

Vend fonds de commerce
 Travaux de peinture du bâtiment, revêtement façades
 39 salariés - C.A. au 31/03/2021 : 3 186 046,95 €
 Immobilisations incorporelles : 0 €
 Immobilisations corporelles : 25 184 €
 Immobilisations financières : 4 618 €
Date limite de dépôt des offres de reprise fixée au 16/05/2022 à 12h00 à l'étude
 Dossier de reprise à demander à l'étude uniquement en LRAR : 25 Rue de Sarre 57070 METZ
 303223700



Entreprises de Lorraine et de Franche-Comté
Publiez vos formalités en quelques clics



La plateforme de référence de la vie des sociétés

Renseignements :
legalesERV@ebraservices.fr

Saisissez directement votre annonce sur :

- <https://al-lestrpublilain.wiedessocietes-eurolegales.com/>
- <https://al-lerepublilainlorrain.wiedessocietes-eurolegales.com/>
- <https://al-lbertedeldest.wiedessocietes-eurolegales.com/>

[formulaire en ligne, attestation de parution, paiement sécurisé.]

*source et tarifs à retrouver sur : <https://www.legifrance.gouv.fr>